

Ordonnance Souveraine n° 7.167 du 30 juillet 1981 rendant exécutoire à Monaco la convention signée dans la Cité du Vatican le 25 juillet 1981 entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	30 juillet 1981
Publication	Journal de Monaco du 31 juillet 1981 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Frontières, espaces ; Organisation des pouvoirs publics - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1981/07-30-7.167@1981.08.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la Bulle Pontificale « *Quemadmodum sollicitus Pastor* » du 15 mars 1886 portant convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco pour l'élection et l'organisation du Diocèse de Monaco ;

La convention signée dans la Cité du Vatican le 25 juillet 1981, entre Notre Plénipotentiaire et le Plénipotentiaire du Saint-Siège, portant modification des dispositions de la Bulle Pontificale « *Quemadmodum sollicitus Pastor* » du 15 mars 1886, recevra sa pleine et entière exécution à compter du jour de l'échange des instruments de ratification.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 31 juillet 1981

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1981/Journal-6462>